

# **Stratégie pour le Forum Paysage, Alpes, Parcs (FoLAP) 2025+**

Février 2025

## Table des matières

<b>1. Vision .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Mission .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Autoperception .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Contextes et défis .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Domaines d'activité du FoLAP .....</b>	<b>4</b>
5.1. Acquisition de connaissances et formation.....	4
5.2. Dialogue transdisciplinaire autour des connaissances .....	5
5.3. Réseau .....	6
<b>6. Organisation du FoLAP.....</b>	<b>6</b>

## 1. Vision

Le Forum Paysage, Alpes, Parcs est *le* réseau national central consacré à la mise en réseau de la science, l'administration, la pratique<sup>1</sup> et la politique dans les domaines paysage, Alpes et parcs.

La science, l'administration, la pratique et la politique en Suisse entretiennent, grâce au FoLAP, un discours de qualité élevée sur les paysages et s'engagent, dans leurs tâches et activités, pour la diversité et le développement durable de ces derniers.

## 2. Mission

Le « Forum Paysage, Alpes, Parcs » (ci-après « FoLAP ») est un forum interdisciplinaire de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) avec la participation de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH)<sup>2</sup>. Réseau national important, il aborde les défis et les évolutions du paysage, de l'espace alpin et des parcs. En se fondant sur la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage<sup>3</sup> et la Conception « Paysage suisse », le FoLAP s'engage dans des sujets traités à long terme (« **sujets clés** ») en faveur de paysages de haute qualité ainsi que du discours à leur propos. La principale tâche du Forum est le transfert de connaissances entre la recherche, l'administration, la politique et la pratique<sup>3</sup>. Le FoLAP promeut la mise en réseau de différents acteurs et actrices et les sensibilise à l'approche paysagère par des démarches inter- et transdisciplinaires.

## 3. Autoperception

En s'appuyant sur la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et la Conception paysage suisse (CPS) de la Confédération, le FoLAP considère le paysage dans son ensemble et sur tout le territoire. Il inclut les régions montagneuses et leur périphérie, les régions (péri-)urbaines et rurales ainsi que les interdépendances entre ces territoires. L'accent est de plus porté sur l'observation de parcs et du patrimoine mondial dans leur rôle d'instruments servant en particulier à la conservation et à la promotion de la qualité du paysage dans les territoires concernés.

Contrairement à l'organisation sectorielle des domaines dans la politique et l'administration, le FoLAP s'engage pour une approche paysagère intégrale. Il s'agit de continuer à l'affiner, la soigner et la renforcer.

L'approche paysagère offre l'opportunité de promouvoir une politique globale dépassant les intérêts particuliers. Le FoLAP sensibilise et démontre à quel niveau et de quelle manière les politiques sectorielles ont un impact sur le paysage (ainsi que la qualité du paysage et les prestations en faveur de ce dernier). Il renforce la conscience de différentes parties prenantes qu'elles sont les actrices du paysage et promeut leurs compétences dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> Pour le FoLAP, la « pratique » englobe les institutions et les entités avec lesquelles il entretient un dialogue : autorités et administration, représentations d'intérêts et associations, bureaux de planification et d'études environnementales ainsi qu'ONG. Le débat autour des connaissances avec les exploitant·e·s ou les exploitations individuelles et les entreprises qui sont fédérées dans des groupes d'intérêts a lieu principalement par le biais de l'assemblée plénière du FoLAP.

<sup>2</sup> Le FoLAP est issu de la fusion opérée en 2018 entre l'ancienne Commission inter-académique pour la recherche alpine (ICAS), la recherche des zones protégées (Recherche des parcs suisses) et l'ancienne association Forum Paysage.

<sup>3</sup> Selon la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, le « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ; (chap. I, article 1). Le paysage inclut les espaces urbains, périurbains ainsi que ruraux.

## 4. Contextes et défis

Depuis 2018, le FoLAP a réussi à mettre en place un réseau qu'il s'agit d'élargir constamment et dont il faut améliorer l'engagement des personnes impliquées. Les institutions de recherche de même que les domaines de l'administration et de la pratique (p. ex. parcs, cantons) sont des éléments du réseau établis. En revanche, la politique et certains domaines de la pratique (p. ex. les planificateur·rice·s) n'ont pu être impliqués que ponctuellement. Par conséquent, le discours et l'échange sur la qualité du paysage ont été jusqu'à maintenant développés avant tout dans les cercles adressés mentionnés plus haut. C'est justement dans le lien avec la politique et la pratique (au sens large du terme) qu'il existe un potentiel d'amélioration. Le FoLAP a réussi jusqu'à maintenant à toucher le grand public, même s'il ne s'agit pas du groupe cible principal, en particulier par le biais des multiplicateur·rice·s.

Le FoLAP a intégré dans le dialogue certains sujets actuels, en particulier des **sujets clés** définis (santé et paysage, culture paysagère, mode de vie et paysage, protection du climat et paysage, paysage dans le réseau de relations territoriales), et a démontré leur pertinence pour le paysage. Un exemple en est le développement des énergies renouvelables, qui a fait l'objet d'un travail intense en collaboration avec d'autres unités de la SAP (plateforme Sciences et Politique de la SCNAT). Ces dernières années, des recherches intensives ont été menées sur d'autres sujets de société importants, par exemple la numérisation ou les changements d'utilisation du sol. Pour le FoLAP, le défi est de connaître les résultats de ces recherches, de leur donner de la visibilité et de les mettre en œuvre par le biais du réseau. La culture du bâti est un sujet doté de potentiel qui dispose d'une communauté bien connectée et de poids politique. Le FoLAP s'engage pour une culture du paysage durable comprenant également une « culture du bâti de qualité ».

Hormis le multiperspectivisme, la sectoralité et l'interdisciplinarité du paysage, les grands défis à relever envers l'extérieur peuvent être résumés comme suit :

- synthétiser et rendre accessible les connaissances générées ;
- et leur traduction dans des exemples pratiques concrets et dans leur réalisation ;
- sensibiliser à l'importance de la qualité du paysage et des prestations en faveur du paysage dans des cercles sans affinités avec le paysage et promouvoir un dialogue durable au sein de la société à ce sujet.

## 5. Domaines d'activité du FoLAP

### 5.1. Acquisition de connaissances et formation

Objectifs :

- Le FoLAP a accès à une recherche d'excellence. Il exploite, respectivement synthétise, les connaissances à long terme en fonction des groupes cibles et identifie les futurs besoins de recherche.
- Le FoLAP s'engage sur le plan national et international en faveur de la détection précoce et la définition de sujets dans le domaine paysage, Alpes, parcs ainsi que pour la promotion des connaissances sur les sujets identifiés (« sujets clés »). Il soutient les instruments de la promotion de la recherche.
- Le FoLAP promeut l'ancrage du sujet « paysage » à tous les degrés du domaine de la formation. Il promeut les compétences correspondantes et s'engage pour la promotion de la relève.

Prestations :

- *Monitoring politique et détection précoce* : le FoLAP observe les évolutions scientifiques, politiques et sociales et discute de leurs opportunités et risques. Il identifie le besoin d'agir et

- aborde de façon ciblée les acteurs concernés à l'aide de mesures.
- *Génération de connaissances et collaboration avec la promotion de la recherche* : le FoLAP influence considérablement la génération de connaissances par la coordination de la recherche, entre autres dans les parcs, dans les régions à haute diversité paysagère et dans les régions modèles pour le développement durable. Il rapporte les besoins de recherche dans ses sujets clés aux institutions de formation et les introduit dans les programmes de la promotion de la recherche (fonds national, programmes de recherche de l'UE, programmes de recherche et d'observation de la Confédération).
  - *Financement incitatif et soutien de projets* : le FoLAP a la possibilité de soutenir financièrement des projets. Le FoLAP souhaite ainsi promouvoir de façon ciblée des projets (de recherche) dans le cadre des cinq sujets clés - et combler les lacunes en matière de connaissances, assurer le transfert dans la pratique ainsi que fixer des thèmes prioritaires.
  - *Promotion de la relève et renforcement des thèmes paysagers dans la formation* : le FoLAP collabore avec des institutions de formation, promeut la relève ayant une incidence sur le paysage à tous les degrés de la formation tertiaire et l'échange entre différents cursus ayant un impact sur le paysage, entre les hautes écoles et entre l'apprentissage et la pratique.
  - *Coordination recherche sur les parcs* : le FoLAP garantit un libre accès à une base de connaissances sur des projets de recherche en cours et terminés dans le domaine de la recherche sur les parcs. Par ailleurs, il soutient les parcs dans le développement des compétences et dans l'organisation de la recherche.
  - *Collaboration et contributions au niveau international* : le FoLAP s'implique dans les domaines de recherche et d'application dans lesquels la Suisse joue un rôle de pionnier et/ou assume une responsabilité particulière (p. ex. Alpes). Il sert de passerelle pour intégrer les thèmes internationaux dans le réseau suisse et inversement.

## 5.2. Dialogue transdisciplinaire autour des connaissances

### Objectifs :

- Le FoLAP est la plateforme consacrée à l'échange inter- et transdisciplinaire sur le paysage, les Alpes et les parcs. Il entretient les interfaces entre la recherche, la politique, l'administration et la pratique et s'assure qu'un échange de connaissances fondé sur le partenariat a lieu entre elles.
- Le FoLAP met à disposition des formats adaptés aux destinataires pour le débat autour des connaissances (savoir-faire et mise en œuvre).

### Prestations :

- *Dialogue avec la pratique* : le FoLAP utilise son réseau inter- et transdisciplinaire pour exploiter les connaissances sur le paysage, les Alpes, les parcs et les zones protégées à tous les niveaux, y compris la pratique. Il vise un dialogue fondé sur le partenariat entre la pratique, l'administration et la science. Pour ce faire, il réunit les partenaires transdisciplinaires, les motive, anime et organise les processus de la collaboration.
- *Manifestations* : le FoLAP soutient le lancement et la tenue de manifestations et de congrès. Il est en particulier responsable de l'entretien de la marque « Congrès suisse du paysage » qui se déroule tous les deux à trois ans sous forme de congrès prioritaire en collaboration avec des institutions partenaires. Des manifestations annuelles portant sur des sujets actuels pertinents pour le paysage, issus de la politique et de la société, sont proposées (p. ex. colloque recherche sur les parcs).
- *Communication* : le FoLAP communique par le biais de communiqués de presse, du site Internet, des réseaux sociaux, de la newsletter et de publications (voir aussi point séparé) sur des sujets actuels.
- *Publications* : le FoLAP compile de nouvelles connaissances sur les questions actuelles, les adapte aux groupes cibles et les diffuse dans les organes de publication appropriés.
- *Conseil politique* : le FoLAP soutient les contributions fondées sur les connaissances qui servent à la mise en œuvre et au développement de la politique du paysage. De plus, il synthétise les

larges connaissances actuelles pour les décideur·euse·s politiques ainsi que pour les acteur·rice·s de la pratique, par exemple sous forme d'argumentaires. Pour l'élaboration de ces contributions et recommandations, il est possible de recourir à la vaste expertise du curatorium et de l'assemblée plénière, constituer des communautés de connaissances ou organiser des ateliers de synthèse.

- *Prises de position* : le FoLAP participe à des procédures de prise de position et de consultation concernant ses sujets clés et consulte pour ce faire des expert·e·s du curatorium et de l'assemblée plénière.
- *Contribution à l'échange international de connaissances* : le FoLAP collabore avec des organisations partenaires fortes en Suisse et à l'étranger (p. ex. ISCAR, MRI, GMBA, Commission suisse pour l'UNESCO, programme MAB).

### 5.3. Réseau

Objectifs :

- Le FoLAP établit, respectivement entretient, un grand réseau d'acteur·rice·s de la science, de l'administration, de la politique, de l'économie et de la société. Le curatorium du FoLAP et l'assemblée plénière du FoLAP sont composés de spécialistes confirmés suisses et internationaux.
- Le FoLAP utilise son réseau afin d'identifier des sujets actuels et des exemples de cas (bonnes pratiques) concernant des solutions de planification, de conservation et d'organisation ainsi que de collaboration et de participation pour la qualité du paysage et d'obtenir un large impact.
- Le FoLAP promeut des personnes clés au sens de spécialistes crédibles issus des domaines paysage, Alpes et parcs.

Prestations :

- *Entretien d'un pool de personnalités de la science, de la politique, de l'économie et de la société* : le FoLAP invite les personnes appropriées à collaborer dans le curatorium du FoLAP, l'assemblée plénière ou également dans des groupes de travail (temporaires). Pour les activités du FoLAP, les meilleurs expert·e·s disponibles sont impliqués, entre autres grâce à la collaboration avec les différents organes de l'association des Académies et avec les partenaires de la pratique.
- *Promouvoir les personnes clés* : le FoLAP promeut et soutient de façon ciblée les spécialistes qui sont capables de communiquer avec crédibilité sur les thèmes paysagers au-delà des disciplines et qui deviennent ainsi des figures d'identification et des modèles positifs. Sur demande, il est aussi possible de faire appel à ceux-ci, p. ex. pour des exposés ou des expertises.

## 6. Organisation du FoLAP

Le FoLAP met en œuvre les prestations définies dans les domaines d'activité mentionnés (voir chapitre 4) dans le cadre du règlement intérieur<sup>4</sup>. Il se charge aussi de mandats de prestations de tiers. Le bureau gère les affaires opérationnelles et administratives du FoLAP. Il peut également se profiler au sujet de contenu. Le curatorium constitue l'organe stratégique du FoLAP. Il dispose d'une assemblée plénière qui se conçoit comme un « sounding board », un cercle élargi d'expert·e·s, un multiplicateur et une interface vers la pratique. Aussi bien la science que la pratique sont représentées dans les deux organes.

La recherche sur les parcs est intégrée dans le FoLAP en tant que mise en œuvre du mandat légal dans le contrat d'aides financières entre la SCNAT et l'OFEV. Le bureau du FoLAP gère aussi le secrétariat de l'International Scientific Committee on Research in the Alps (ISCAR). L'organe

---

<sup>4</sup> <https://https://landscape-alps-parks.scnat.ch/fr/portrait>

international fonctionne indépendamment du FoLAP. Le curatorium peut toutefois proposer des membres ISCAR par le biais du comité de la SCNAT.